

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2016

Secrétaire de séance : Alain Chaussende

Excusés : Stéphane Rimaud, Géraldine Obriot

► Délégations du Maire :

- Brigades vertes : Monsieur le Maire nous informe de la signature de la convention pour l'intervention des Brigades Vertes pour 12 jours de travaux de débroussaillage et de peinture sur différents bâtiments (forfait de 40 € par jour pour toute l'équipe + les repas).
- PLU : L'enquête publique s'est terminée le 10 mai. Plusieurs personnes ont été reçues, exprimant certaines demandes. Une réunion avec la commission Urbanisme est planifiée pour émettre un avis, à la demande du commissaire-enquêteur, sur la synthèse des observations du public et sur les observations de certaines Personnes Publiques Associées.
- Monsieur le Maire informe de l'embauche d'une personne en CDD (jusqu'au 9 juillet) sur une base de 12 heures par semaine pour le ménage des salles communales, en raison de la prolongation de l'arrêt de travail de Brigitte Collomb.
- Monsieur le Maire informe de la signature d'un devis de 439 € TTC, avec l'entreprise Clean Micro de Chazelles/Lyon pour l'écran de projection, qui sera installé dans la salle du Conseil.
- Monsieur le Maire informe de la signature d'un devis de 438 € TTC pour le renouvellement du contrat avec CG Fluides d'Affoux pour la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux.
- Monsieur le Maire informe de la signature d'un devis avec l'entreprise Granjard de Panissières pour la fourniture et la pose de rideaux sur les portes de la cantine scolaire pour un montant de 639,17 € TTC.
- Monsieur le Maire informe de la signature d'un devis avec l'Acropole du Son de Sainte Agathe la Bouteresse pour la sonorisation de la foire 2016 pour 950 € TTC.

► Délibération pour avis sur le projet SCOT :

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité du Syndicat mixte du SCOT des Monts du Lyonnais en date du 23 février 2016 a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier a été transmis à la Commune, qui dispose d'un délai de 3 mois pour l'étudier et faire connaître son avis à son sujet, afin que l'enquête publique puisse être lancée.

Monsieur le Maire, après présentation de ce projet à l'aide d'un document de synthèse préparé par le syndicat, demande au Conseil d'émettre un avis, qui après débat, rend un avis favorable au projet, à la majorité (9 voix pour, 1 abstention).

Pour plus de précisions sur le projet du SCoT, vous pouvez consulter le site internet du SCOT des Monts du Lyonnais : <http://scot.monts-du-lyonnais.fr>

► Délibération pour signature d'un échange de terrain au Lotissement des Primevères :

Compte tenu d'informations complémentaires en provenance du notaire chargé de la rédaction de l'acte, la délibération est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal..

► Délibération modification des statuts du SIEMLY (Syndicat des Eaux des Mts du Lyonnais) :

Monsieur le Maire, sur présentation d'une délibération prise par le SIEMLY, demande au Conseil de délibérer sur les adhésions de Sainte-Foy l'Argentière et Montromant au Syndicat à partir du 1^{er} janvier 2017 et de Sainte Agathe-en-Donzy et Bussièrès à partir du 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Fleurissement du village (projet d'acquisition) :

La commission Fleurissement, après un travail en commun avec les agents communaux, propose l'achat de nouveaux pots de fleurs à installer à différents endroits du village afin d'améliorer le fleurissement du centre-bourg. Il est prévu pour cette opération un budget entre 650 et 850 €.

Des contacts sont pris avec plusieurs fournisseurs.

► SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) :

- Regroupement de Communautés de Communes sur le territoire du SIMOLY

Monsieur le Maire présente le dernier schéma proposé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Le Conseil Municipal n'a pas à se prononcer car nous sommes dans l'attente de l'arrêté de périmètre. A partir de la date d'arrêté, le Conseil Municipal aura 75 jours pour émettre son avis.

- Suppression du SIVOS du collège de Sainte-Foy l'Argentière (délibération)

Monsieur le Maire indique que le SDCI prévoit la suppression du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS). Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre des membres du SIVOS argumentant pour le maintien de ce syndicat malgré le regroupement territorial.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce pour le maintien du SIVOS à la majorité (9 voix pour, 1 abstention).

► Point sur l'avancement des dossiers bâtiments :

- Halle-préau : une rencontre a eu lieu avec Thierry Loison le 3 mai pour affiner les solutions techniques à ce projet et faire part de nos observations. Monsieur le Maire informe que tant que les financements Etat (DETR) et Département (Contrat pluriannuel) ne seront pas arrêtés définitivement, le projet sera suspendu.
- Chaufferie-Réseau de chaleur : l'appel d'offres aux entreprises a été fait. L'analyse des offres est en cours. Les marchés devraient être attribués d'ici la fin du mois de juin, à la suite de quoi les travaux pourront débuter.
- Salle des sociétés : comme annoncé lors du précédent Conseil, il a été constaté un affaissement du plancher au niveau de l'appartement. L'entreprise Thivillier de Sainte-Foy l'Argentière qui avait réalisé les travaux de réfection a été rencontrée et doit nous proposer une solution technique et un chiffrage pour la réparation. En parallèle, un contact sera pris avec l'architecte qui avait réalisé la maîtrise d'œuvre. Une réunion de la commission Bâtiments est programmée, et notamment, une réflexion sera engagée sur le devenir de l'atelier au rez-de-chaussée.

► Questions diverses :

- Voirie : les travaux communautaires 2015 sur le chemin de la Croix Essertaise au hameau du Drivon ne pourront être réalisés, faute d'un accord avec un riverain. Ces crédits alloués ont été reportés sur le tronçon de la Croix Essertaise jusqu'à Chancolan.
- Ordures ménagères : Daniel Vermare nous fait le compte-rendu d'une réunion du SIMOLY et nous précise les coûts de la collecte des déchets, montrant l'importance du tri sélectif qui permet d'économiser 15,42 € par habitant. *(détails sur la page des informations pratiques)*